



Commission des Comptes

Procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2017

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2016
2. 7212 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2016
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen des comptes
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Joëlle Elvinger, M. Gusty Graas remplaçant M. Edy Mertens, M. Aly Kaes, M. Alexander Krieps, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri

M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés

M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

Mme Ginette Biasini, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Edy Mertens, M. David Wagner, M. Serge Wilmes

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général

*

Présidence : M. Marc Lies, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2016

Le projet de procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2016 ne soulève pas d'observations et est adopté à l'unanimité des membres présents.
2. 7212 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2016

- Désignation d'un rapporteur

Sur proposition des membres de la commission, Monsieur Marc Lies est désigné rapporteur des comptes de l'exercice 2016.

- Examen des comptes

Monsieur le Président-rapporteur donne la parole à Monsieur le Secrétaire général adjoint qui, après avoir excusé l'absence de Monsieur le Secrétaire général, présente les chiffres de l'exercice 2016.

Il rappelle d'abord les termes de la circulaire budgétaire du Ministère des Finances suivant laquelle « il est primordial qu'au niveau de toutes les entités de l'Administration centrale le montant total des dépenses de fonctionnement (hors dépenses de rémunération) ne dépasse pas – à moins de circonstances exceptionnelles – le montant à prix constant de l'exercice 2015 ».

En fait, il s'agit pour l'essentiel des frais de route et de séjour, des frais de bureau, des frais d'exploitation des bâtiments, des loyers, des frais d'experts et d'études, etc.

On peut considérer que la Chambre a respecté la circulaire budgétaire, vu que le compte 2016 renseigne une moins-value de dépenses par rapport au compte 2015 de 1,10 %.

Un montant de 600.000 € a été prévu à l'article budgétaire 12.191 – Organisation de conférences et réunions extraordinaires - pour l'organisation d'une réunion des secrétaires généraux et d'une conférence des Présidents de l'Union européenne, encore liées à la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne. Les frais réels s'élèvent à 431.651,72 €.

L'exercice 2016 se termine par un excédent des revenus sur les charges de 1.216.505,93 € (328.037,87 € en 2015).

Au 1^{er} janvier 2017 les excédents budgétaires cumulés se chiffrent à **8.847.391,06 €** (solde au 31.12.2016 (7.630.885,13 €) + résultat au 31.12.2016 (1.216.505,93 €).

De ce montant sont déduits les engagements 2016 à reporter en 2017 (269.245,78 €) et s'y ajouteront les engagements à apurer (211.124,11 €), de sorte que les excédents budgétaires cumulés (réserve) de la Chambre des Députés se chiffrent à :

8.847.391,06 – 269.245,78 + 211.124,11 = 8.789.269,39 € au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Secrétaire général adjoint informe les membres de la commission que les caméras de la salle plénière ne sont plus d'usage courant et que leur remplacement s'impose dans un avenir très proche. Il s'ensuit évidemment l'échange du câblage des caméras pour lequel le sol de la salle plénière devra être ouvert. Le coût pour les nouvelles caméras est estimé à quelque 700.000 €. Compte tenu de l'envergure de ces travaux, les responsables ont conclu de profiter de l'occasion pour remplacer tout le câblage, celui des caméras, mais

également celui des bancs des députés. Les travaux devront se faire entre fin-juillet et fin octobre 2018. Le coût prévisible se chiffre à 1.500.000 €. Malheureusement, seul le remplacement des caméras est chiffré au budget de l'ordre de 500.000 € de sorte que le recours à la réserve de la Chambre s'impose. Le Secrétaire général adjoint souligne l'utilité de la réserve, car elle permet de couvrir des dépenses imprévisibles et nécessaires.

En vertu de la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016, un crédit global de 32.840.316 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2016, a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Au 31 décembre 2016, les dépenses se rapportant à l'exercice 2016 se chiffrent à 31.665.095,32 €, soit une diminution de 1,10 % (352.453,38 €) par rapport à l'exercice précédent (32.017.548,70 €).

L'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.900.815,68 € par rapport au budget adopté soit – 8,39 % et ceci surtout au niveau des sections « Députés » (-436.730,66 €), « Personnel » (-423.956,12 €), « Frais de fonctionnement » (-1.823.044,87 €) et « Organisation de conférences et réunions extraordinaires » (-168.348,28 €). Le budget 2016 a été établi sur base du nombre indice 784,86 tandis que les dépenses 2016 étaient soumises au nombre indice 775,17 (-1,23%).

Les écarts de la section « Députés » (-436.730,66 €), s'expliquent principalement du fait que lors de l'établissement du budget, il faut prévoir les montants maximaux fixés par la loi électorale, surtout au niveau des indemnités de secrétariat, du congé politique et du remboursement des cotisations sociales. Il y a lieu de noter que les Députés se sont regroupés en pools pour l'engagement de leur personnel et les montants maximum dus non utilisés tombent en économie.

En ce qui concerne l'écart au niveau de la section « personnel » (-423.956,12 €), il y a lieu de noter que lors de l'établissement du budget en 2015, les traitements et salaires des fonctionnaires et salariés ont été calculés sur base du NI 784,86 et que le nombre indice en vigueur pour le paiement des traitements et salaires était de 775,17 pour l'exercice 2016. Une partie de la différence s'explique par la différence entre les traitements des fonctionnaires ayant quitté l'Administration parlementaire et les traitements de début de carrière de leurs remplaçants et de l'octroi d'un congé sans traitement. Un fonctionnaire a opté pour un travail à temps partiel à raison de 75 % tandis que son traitement avait été calculé sur base d'une tâche complète. Les traitements des fonctionnaires nouvellement engagés avaient été calculés pour une année entière lors des prévisions budgétaires mais les recrutements ont eu lieu seulement au cours de l'année (mars, septembre) et un poste prévu au budget n'a pas été occupé.

En ce qui concerne les crédits non utilisés au niveau de la section « frais de fonctionnement » (-1.823.044,87 €), il y a lieu de remarquer que les crédits à prévoir pour les contrats existants ont été calculés sur base du NI 784,86 et que le nombre indice en vigueur pour l'année 2016 était de 775,17. Par mesure de prudence, l'éventuelle moins-value due aux marchés publics des contrats de nettoyage et de surveillance n'a pas été prise en compte lors de l'établissement des prévisions budgétaires 2016 en 2015. Aux dépenses réelles de cette section s'ajouteront les crédits engagés mais non encore

dépensés, qui seront reportés à l'exercice suivant (269.245,78 €).

Les comptes de la Chambre des Députés sont divisés en 6 sections :

1. Section A : Députés **11.625.948,48 €**

Cette section contient les indemnités parlementaires et jetons, les indemnités de départ des Députés non-réélus respectivement des Députés qui ne se sont plus présentés aux élections législatives, le remboursement des cotisations de sécurité sociale, les assurances (remboursement frais casco), les frais de route et de séjour pour les déplacements à l'occasion des réunions de commissions, les indemnités du Président de la Chambre des Députés et des Présidents de groupe, les indemnités de secrétariat, les indemnités payées à une veuve de Députés, le congé politique payé aux patrons des Députés salariés ainsi qu'aux Députés indépendants.

2. Section B : Institutions parlementaires internationales **585.361,16 €**

Sont comptabilisés sous cette section les frais de voyage et de séjour pour la participation des Députés à des conférences, assemblées et réunions de commission des institutions parlementaires internationales, les frais d'organisation de réunions à Luxembourg, les dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg ainsi que la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales.

3. Section C : Groupes politiques **2.751.609,00 €**

Cette section regroupe les crédits sur base de la représentation proportionnelle (3.100 € NI 100 par député) et le remboursement des frais de personnel des groupes politiques (28.950 € NI 100) et sensibilités politiques (2.710 € NI 100 par député) (art.16 du Règlement de la Chambre des Députés), le remboursement des frais d'acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (49.600 € par groupe politique et 10.000 € par Députés pour les sensibilités politiques), les crédits pour la location d'une voiture (816 € par député) ainsi que le crédit pour la participation à des congrès politiques (250 € par député).

Sont également dus les crédits pour l'acquisition d'un photocopieur (par législature – 12.400 € par groupe politique et 2.500 € par député pour les sensibilités politiques) respectivement pour l'acquisition de mobilier de bureau (législature – 12.400 € et 500 € par député pour les groupes politiques et 2.500 € et 500 € par député pour les sensibilités politiques).

Suite à une décision du Bureau, les différents crédits alloués aux groupes politiques sont regroupés en un seul crédit et sont payés trimestriellement.

4. Section D : Personnel **9.687.226,04 €**

La section D comprend les traitements de 81 fonctionnaires, les rémunérations de 9 salariés ainsi que les indemnités payées aux étudiants engagés pendant les vacances scolaires en été.

Sous cette section sont encore comptabilisés les frais de route et de séjour, les frais d'habillement ainsi que les frais d'assurances (déplacements en voiture privée pour le compte de la Chambre des Députés).

5. Section E : Frais de fonctionnement **5.338.313,24 €**

Cette section comprend les frais de fonctionnement de la Chambre des Députés.

(e.a. frais d'exploitation des véhicules automoteurs, frais de bureau, achats de services auprès des P et T, exploitation et entretien des bâtiments, location et entretien des équipements informatiques, achats de biens et de services (p.ex. Chamber TV), frais de restauration, frais de représentation, KM, Site Internet, acquisition matériels informatiques et logiciels, acquisition mobilier de bureau, etc.).

6. Section F : Compte rendu **914.736,15 €**

Les frais de distribution respectivement de publication du compte rendu et du rapport d'activité sont comptabilisés sous cette section. Cette section englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2013-2014.

7. Section I : Organisation Conférences et réunions extraordinaires **1.114.354,53 €**

Cette section regroupe les dépenses nécessaires à l'organisation des réunions et conférences liées à la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne ainsi que les frais pour le personnel supplémentaire engagé dans le cadre de cette présidence.

Les explications détaillées sont fournies au rapport de la commission au chapitre V – Examen des frais de l'exercice 2016.

Un représentant du groupe politique DP félicite l'Administration parlementaire de sa bonne gestion financière et souligne qu'elle a pleinement atteint ses objectifs. De ce fait, il donne l'accord de son groupe pour les comptes de l'exercice 2016.

Les représentants des autres groupes se rallient à cette déclaration et marquent également leur accord.

Le procès-verbal de l'actuelle réunion sera adopté lors de l'examen des comptes 2017 en 2018.

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Après un échange de vues, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Luxembourg, le 19 octobre 2018

Le Secrétaire-Administrateur,
Ginette Biasini

Le Président de la Commission des Comptes,
Marc Lies